

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion..... 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Ordinations faites par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, à la Basilique Notre-Dame de Québec.—Une conférence de M. Claudio Janet, sur la franc-maçonnerie en France.—Etablissement d'un séminaire Canadien à Rome, par les MM. du Séminaire de St Sulpice de Montréal.—Officiers et directeurs du Cercle catholique de Québec.—La question des forêts est en grand honneur par Lord Landsdowne, Gouverneur-général de la Puissance du Canada.—Grand incendie à St Calixte de Somerset; appel à la générosité des cultivateurs à l'occasion de cette calamité.

Causerie Agricole : Nos vaches Canadiennes; concours sous le patronage de la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec," à l'occasion de nos vaches Canadiennes pur-sang.

Sujets divers : Le fromage Canadien vs le fromage des Etats-Unis.—Avantage de la récolte des plantes-racines.—Apiculture : Moyens d'accélérer la sortie des essaims; des essaims secondaires; des essaims sans reine.

Choses et autres : La fête des arbres à St Agapit de Beauvillage.—Plantations d'arbres fruitiers dans la paroisse de l'Islet.—L'état du cultivateur.—La santé des animaux.—Utilité des hersages fréquents.

Recettes : Moyen de guérir les poulains et les veaux de la diarrhée.—Moyen d'empêcher les instruments aratoires d'être atteints par la rouille.

A nos abonnés.—Depuis deux mois, c'est à peine si nous avons reçu \$3 à \$4 par semaine pour abonnement à la Gazette des Campagnes, et plus de la moitié de nos abonnés sont en retard pour le paiement de ce qui nous est dû. Il est inutile de faire de longues phrases pour leur démontrer la position dans laquelle nous nous trouvons par ce profond oubli de leur part. Ils aiment certainement à faire honneur à leurs propres affaires, et nous les supplions de nous procurer le même avantage en nous faisant parvenir au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes.

Le gérant de la Gazette des Campagnes, Hector A. Proulx offre en vente des volumes de littérature très intéressante. Voir son annonce au No 41 de la Gazette des Campagnes.

REVUE DE LA SEMAINE

Ordinations à la Basilique Notre-Dame de Québec.—Samedi, le 30 mai dernier, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes :

Prêtres : MM. Mathew Mullins et John Beaton, du diocèse d'Arichat; Mathew Timon, Cyrilo Paradis et John Bradley, de Manchester; Thomas Healey, de Nebraska; Alfred Burke, de Charlottetown; Joseph Fortin, du diocèse de Montréal; Henri Defoy, Augustin Végina, Siméon Jolicœur, François-Xavier Couture, Cyprien Jean, Daniel Guimond, Pierre Ouellet, G. Goudreau, François Têtu et Alphonse Talbot, du diocèse de Québec. Ces six derniers sont d'anciens élèves du Collège de Ste Anne. M. François Têtu est le quatrième prêtre de la famille de feu M. le Dr Ludger Têtu, de la Rivière-Ouelle; M. Alphonse Talbot est natif de Ste Anne de la Pocatière et le fils de M. Edmond Talbot résidant actuellement à Fraserville.

Séminaire Canadien à Rome.—Le Séminaire de St Sulpice de Montréal doit établir prochainement, à ses propres frais, un séminaire Canadien à Rome, sur la demande des évêques de la Province de Québec et avec l'assentiment de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, qui a accueilli cette idée avec une véritable satisfaction.

Une conférence de M. Claudio Janet, sur la franc-maçonnerie.—M. Claudio Janet, que nombre de nos compatriotes ont eu l'avantage de connaître et d'applaudir dans une des salles de l'Université Laval à Québec, en 1880, a fait dernièrement à Toulouse, une conférence dont la Semaine catholique nous donne le compte-rendu :

"Le vaillant orateur, dit la Semaine catholique, a montré avec une clarté saisissante et avec beaucoup d'esprit, ce qu'est la Franc-Maçonnerie, qui tient aujourd'hui la France dans sa main.

"Sous les cérémonies grotesques de ses rites symboliques, elle a un but bien déterminé. Pendant longtemps elle s'est enveloppée de mystères, cachant ses

noirs desseins sous le voile de la philanthropie. Mais aujourd'hui elle avoue sans détour ce qu'elle veut, ce qu'elle poursuit. Au mot d'ordre de Voltaire: *Écrasons l'infâme*, on a substitué de nos jours celui-ci: *Le cléricisme, voilà l'ennemi!* Mais la fin qu'on se propose, c'est la destruction du catholicisme.

"Toutes ces lois néfastes, qui font la honte de la France et la conduisent à sa ruine: instruction laïque et athée, décret d'expulsion contre les religieux, abolition de la loi du dimanche, suppression de l'aumônerie militaire, abolition du mariage, tous les autres projets à l'ordre du jour contre l'Église, c'est l'œuvre de la maçonnerie.

"L'orateur cite à l'appui de ses assertions des témoignages et des preuves irréfutables.

"La force des sociétés secrètes vient de l'union et du zèle de ses membres. Ils sont à peu près seize cent mille dans le monde, et ce nombre relativement dérisoire prétend imposer sa volonté à la société du dix-neuvième siècle.

"Les catholiques, qui sont véritablement le nombre, n'ont-ils pas à rougir de subir cette odieuse tyrannie?

"Quand il s'agit de la bonne cause, on ne doit pas compter avec les sacrifices. Unissons donc nos forces et montrons-nous fiers de combattre pour Dieu et pour la France!

"A la suite de ce discours, M. de Belcastel, se faisant l'interprète de l'auditoire, a remercié l'éminent conférencier; et, en termes chaleureux et émus, il a demandé aux catholiques de Toulouse de s'unir pour combattre, par les armes de la foi, cette secte impie qui voudrait nous asservir et nous ravir nos biens les plus précieux."

Cercle catholique de Québec.—A une réunion des membres de cette association, qui eut lieu la semaine dernière, l'on procéda à l'élection du nouveau bureau de direction, qui donna le résultat suivant: Président, M. le chevalier C. Vincolette; vice-président, M. Ferdinand Hamel; secrétaire correspondant, M. le Dr Samson; assistant secrétaire, M. A. Robitaille; secrétaire archiviste, M. J. C. Chapais; bibliothécaire, M. F. Lachaine; assistant bibliothécaire, M. le Dr N. E. Dionne; trésorier, M. J. A. I. anglais; assistant trésorier, M. A. Rhéaume. MM. Ed. A. Barnard et F. E. Blondeau font aussi partie du Comité de direction.

La question des forêts.—Nous ne pouvons laisser inaperçu à nos lecteurs tout ce qui se rattache de près comme de loin à leurs véritables intérêts. On sait le cas qu'ils ont fait de la nécessité de se livrer à la plantation des arbres forestiers et fruitiers; on connaît l'empressement qu'ils ont mis à correspondre aux vœux et aux désirs de l'association forestière de la Province de Québec. Mais ce qu'ils ne savent probablement pas, c'est que le plus haut dignitaire civil, celui qui préside aux destinées de notre pays comme Gouverneur-Général, Lord Landsdowne, veut bien, lui aussi, s'occuper de la question de nos forêts, étant en cela secondé par la Société Royale du Canada qui croit non-seulement nécessaire de s'occuper des lettres, mais de tout ce qui peut contribuer à enrichir davantage notre pays.

Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans le *Journal de Québec*, du 28 mai dernier, et que nous livrons à

la sérieuse considération de nos lecteurs; persuadé qu'ils en feront leur profit:

Son Excellence le gouverneur général, dans son discours à la Société Royale, prononcé dernièrement à Ottawa, a attiré tout particulièrement l'attention de ce corps de savants, sur l'importance de la question forestière.

M. le président de la Société Royale avait préalablement porté cette question à la hauteur d'une question scientifique, et le gouverneur-général Landsdowne a jugé à propos d'amplifier les observations émises:

"Je crains, dit-il, que, dans le pays, l'on ait été porté à traiter la forêt d'une façon fort peu scientifique.

"Je ne veux pas dire que rien n'a été fait, parce que j'ai eu l'occasion de parcourir les excellents ouvrages de MM. Phipps, Joly et Russel, sur cette question; qu'on l'étudie au point de vue des ressources nationales que la forêt peut procurer, ou au point de vue du climat du pays qui peut être considérablement altéré par la disparition des bois."

Nul doute que cette question de la forêt s'impose à notre pays.

Il y a même lieu de s'alarmer de la destruction effroyable des arbres qui s'est faite depuis un petit nombre d'années.

Les chasseurs en ont dévasté et continuent à en dévaster tous les jours. On allume des feux dans les bois sans se soucier le moins du monde de les éteindre après s'en être servi. L'incendie éclate et des milliers d'arbres sont consumés.

La forêt constitue une richesse pour un pays. Nos loix nous ont toujours aidé à gonfler notre trésor.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous sommes à la veille de tout détruire. Les marchands de bois déciment nos forêts avec une persistance impitoyable, et nous y remédions à peine.

Il existe maintenant une fête des arbres. Mais combien de personnes qui auraient pu y prendre part, et qui n'ont rien fait?

Si la plantation des arbres se popularisait, on pourrait compter chaque année des milliers de nouveaux arbres.

On n'a qu'à s'y mettre. Que les municipalités de la province organisent de formidables fêtes des arbres, dans vingt ans la face du pays sera changée.

Nous avons sous les yeux un excellent manuel, intitulé le "guide forestier", par M. J. C. Chapais, B. C. L.

Ce travail se divise en quatre parties. Il traite:

10. De la conservation de nos forêts;
20. Du repeuplement des forêts;
30. De la création de nouvelles forêts;
40. Divers sujets ayant rapport à la question forestière.

Nous recommandons cet ouvrage à tous ceux qui voudraient se mettre à la tête d'un mouvement forestier et sauver à notre pays des revenus considérables.

Incendie à St Cuthbert de Somerset.—Les journaux vous ont sans doute appris la nouvelle de la grande conflagration dont le village de Somerset a été la triste victime, le 16 mai dernier au soir. Un grand

nombre d'entre vous leur ont sans doute déjà fait parvenir les secours qu'ils réclamaient de vos cœurs généreux et compatissants. Pour notre part, nous nous reprochons de ne pas en avoir parlé plus tôt. Mais mieux vaut tard que jamais.

Quand il s'agit d'une perte sèche de plusieurs milliers de piastres, de la destruction entière de presque tout un village, deux à trois mille piastres sont insuffisantes pour calmer les premiers besoins: ceux de la faim et de l'achat d'articles de lingerie les plus indispensables à ces nombreuses familles à qui il n'est absolument rien resté. Il y a pour eux actuellement la nécessité de se bâtir, et pour cela ils n'ont d'espoir que dans les secours qui leur viendront du dehors.

Souvenez-vous, amis lecteurs, que l'appel que font à vos cœurs généreux ces cultivateurs si cruellement éprouvés par un terrible et désastreux incendie, vous plouve à votre tour, un jour ou l'autre, être dans l'obligation de le faire vous-mêmes. Malheureusement les villages de nos campagnes, trop entassées de constructions en bois qui se touchent pour ainsi dire, n'ayant pas contre le feu les moyens de protection que l'on possède dans les villes, peuvent être détruits en quelques heures seulement. Les villageois de Somerset étaient loin de prévoir une semblable conflagration. La plupart de ses habitants jouissaient d'une aisance que nombre de villages auraient pu leur envier. Le village possédait de belles bâtisses, de magnifiques jardins, et surtout une magnifique église qui démontrait que là on faisait large la part au bon Dieu; en toutes circonstances, ils se sont montrés eux-mêmes empressés et généreux chaque fois qu'il s'est agi de venir au secours des incendiés, soit des villes, soit de nos campagnes: c'est à notre tour, aujourd'hui, de leur en témoigner notre reconnaissance, en leur portant secours.

Il n'y a pas une paroisse où l'on ne puisse réaliser de \$20 à \$30 et même davantage pour leur aider à se loger d'une manière convenable. Que les plus influents de chaque paroisse se mettent à la tête d'une souscription en leur faveur. Personne ne peut prétexter son manque de moyens quand il s'agit de donner de 25 cts à une piastre, car chacun peut se priver d'autant pour venir au secours de ses propres frères. Comme cultivateurs, nous appartenons tous à la même famille, et tous nous avons besoin de nous secourir les uns les autres au milieu des épreuves qui un jour ou l'autre peuvent être notre lot.

On nous prie de publier la lettre suivante qui aura certainement son écho dans vos cœurs généreux, qui ne savent jamais hésiter quand il s'agit d'accomplir une bonne œuvre comme celle qui aujourd'hui se recommande à votre bienveillante sympathie. Ce n'est pas une aumône qu'ils demandent de votre part, c'est un prêt, un placement qui pourrait vous être rendu au jour des épreuves. D'un autre côté, Dieu qui est le dispensateur de tout bien, ne tardera pas à vous récompenser de cette bonne œuvre de votre part par d'abondantes moissons.

Plessisville, 20 mai 1885.

Mr. le Rédacteur,

Comme vous ne l'ignorez pas, une bien triste calamité vient de frapper notre village. Samedi, le 16 courant, le feu se déclarait dans les étages supérieurs de

la Fonderie de Plessisville et, vu la force du vent, devenait incontrôlable. Dans l'espace de cinq heures au delà de 64 maisons étaient devenues la proie des flammes, et 80 familles étaient sans asile et réduites pour la plupart à chercher refuge dans les champs voisins. Notre église, notre presbytère, le marché et tous nos magasins ont été détruits.

Les assurances couvrent une bien petite faible partie des pertes.

Un comité de secours a été organisé ici afin de subvenir aux besoins des plus nécessiteux, et procurer un peu de pain à nombre de pauvres familles réduites à la plus profonde misère.

Au nom du comité, vous voudrez bien, M. le Rédacteur, me permettre de faire appel, par la voie de la *Gazette des Campagnes*, à la charité publique.

Des comités de secours pourraient être organisés par MM. les curés dans les différentes parties du district et ailleurs, afin de nous permettre de recueillir le plus tôt possible des argents, provisions, hardes de corps, lingerie, etc, lesquels devront être adressés au Président du Comité, M. Pierre Vigneau, à Somerset.

Nous profitons de l'occasion pour remercier nos voisins qui nous ont déjà témoigné leur sympathie par des dons généreux et spontanés.

J'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur, pour le Comité,

Votre très humble

J. S. DOUGET, Secrétaire.

CAUSERIE AGRICOLE

NOS VACHES CANADIENNES.

L'inscription au "Livre d'or" de nos vaches Canadiennes pur-sang, et les primes considérables que la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec" offre actuellement, auront certainement pour effet de réhabiliter nos vaches Canadiennes dans la bonne réputation qu'elles s'étaient acquises comme bonnes vaches laitières, et qu'elles ont perdue par le manque de soins de la part des cultivateurs et par le choix inconsidéré des sujets qui en provenaient, pour l'élevage. Nous croyons que cette émulation que l'on vient de créer, aura pour effet d'apporter un changement notable pour le mieux à l'égard de nos vaches Canadiennes. Déjà le mouvement se fait sentir et nombre de cultivateurs voudraient avoir des vaches Canadiennes dans leur troupeau de bêtes à cornes. Il y a lieu d'espérer à un succès, pourvu que le choix en soit fait avec le plus grand discernement et que l'on accorde à ces animaux tout le soin qu'ils requièrent.

La ferme-modèle du Collège de Ste Anne veut aussi prendre part à ce mouvement; elle vient de faire l'acquisition d'une vache Canadienne pur-sang au prix de \$60, ayant l'intention d'établir un petit troupeau de vaches Canadiennes, à côté de son remarquable troupeau de vaches Ayrshires qui ne laisse assurément rien à désirer au point de vue des qualités lactifères. La ferme-modèle en agit ainsi afin d'établir sûrement un point de comparaison entre ces deux races.

Nous ne contesterons pas que les sociétés d'agriculture ont rendu d'immenses services par l'importation

de bêtes à cornes de races étrangères dans notre pays, et qu'ils ont réussi à améliorer grandement nos troupeaux d'animaux, surtout de la part des cultivateurs qui ont eu leur donner tous les soins nécessaires d'une bonne stabulation et d'une nourriture convenable. De ce point de départ, on en est arrivé à se demander si, avec de pareils soins et une grande précaution dans le choix des jeunes sujets destinés à l'élevage, on ne pourrait pas parvenir à donner à nos vaches Canadiennes leurs qualités primitives? Voilà la question que nous avons à résoudre, et la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec" donne la première le signal de ce mouvement, par l'offre d'un concours dont nous donnons ici les détails:

CONCOURS.—La Société continue son concours de l'an dernier, ouvert aux vaches CANADIENNES PUR-SANG. Les prix offerts sont considérables (\$100, \$50, \$25); ils offrent, en eux mêmes, une compensation bien rémunérative à ceux qui voudront prendre la peine de connaître leurs bonnes vaches canadiennes. Mais le but que poursuit la société sera amplement atteint et ses efforts seront récompensés, si le public donne son attention à l'œuvre qu'elle poursuit, œuvre qui n'est pas nouvelle, mais qu'elle a pris en mains et qu'elle entend mener à bonne fin: la Société veut démontrer pratiquement ce que peuvent faire les bons soins donnés à la VACHE CANADIENNE PUR SANG.

Nos cultivateurs sont bien convaincus que la canadienne a en elle l'étoffe d'une race de premier rang au point de vue de la laiterie; mais cette conviction est restée assez stérile en résultats jusqu'à présent. C'est cet état de choses qu'il faut changer, et c'est à atteindre ce but que vise la Société. L'an dernier, quelques personnes ayant été détournées de prendre part au concours, à cause de la sévérité apparente de l'admission, il a été fait quelques alterations qui rendent cette admission aussi facile qu'elle peut convenablement l'être. Le minimum de rendement fixé à 12 livres par semaine, pour avoir droit au premier prix de \$100, a été descendu à 10 livres cette année. Le public verra par là que la société ne néglige rien pour obtenir de bons résultats avec les faibles ressources qui sont à sa disposition.

L'idée de ce concours est éminemment pratique et nationale, et il est à désirer que les membres de la société lui donnent de la publicité en faisant annoncer ce concours à la porte de l'église de leur paroisse plusieurs fois de suite, et par une personne qui soit en état d'en saisir les détails importants et de les faire comprendre; les fabricants ou les propriétaires de fromageries ou de beurrieres sont priés d'AFFICHER les détails du concours dans un endroit apparent de leur établissement, et d'attirer à ce sujet l'attention de tous leurs patrons.

Les amateurs de vaches canadiennes qui ont croisé ces dernières avec des Jerseys, remarqueront avec plaisir que les croisées JERSEY CANADIENNES ont aussi leur concours. Les prix sont assez attrayants et la société compte qu'à ce concours recevra de même du public l'attention qu'il mérite.

Les LIVRES DE GÉNÉALOGIE, qui sont le complément nécessaire de ces concours sont ouverts aux concurrents heureux, pour que plus tard les amateurs de bons animaux puissent tracer sûrement la lignée des vainqueurs et constituer des familles d'animaux qui

seront l'honneur de la race Canadienne, pour le plus grand profit de notre pays.

RENSEIGNEMENTS: La Société se met à la disposition de ses membres, et s'efforcera de leur donner tous les renseignements dont ils auront besoin.

Toutes les COMMUNICATIONS ET LETTRES au sujet des affaires de la société, DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE, si l'on veut éviter des retards.

A tous nos membres.

La direction de la Société n'attend d'autre récompense de son travail que l'extension de son action bienfaisante. Elle compte que chacun de ses membres fera de la PROPAGANDE et encouragera ses amis à profiter des avantages qu'elle offre si libéralement.

Par ordre,

J. DE L. TACHÉ,

Secrétaire-trésorier de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

St-Hyacinthe, Mai 1885.

DEUXIÈME CONCOURS ANNUEL

La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec ouvre le concours suivant pour la saison 1885:

AUX VACHES CANADIENNES.

UNE PRIME de cent piastres (\$100) sera accordée à la vache canadienne qui, en une semaine de temps (sept jours consécutifs), aura donné la plus grande quantité de beurre, au dessus de dix (10) livres.

La Société d'Industrie Laitière offre les prix additionnels suivants, pour le même concours d'une semaine:

UN SECOND PRIX DE CINQUANTE PIASTRES (\$50).

UN TROISIÈME PRIX DE VINGT-CINQ PIASTRES (\$25), offert par des citoyens de St-Hyacinthe et des environs.

Ces deuxième et troisième prix seront donnés quand même la quantité de beurre produite n'atteindrait pas le minimum de dix (10) livres établi pour le premier prix seulement.

DÉFINITION:—Seront admises comme vaches Canadiennes pur-sang celles (a) qui sont généralement considérées comme étant de "Race Canadienne" et (b) qui ne portent aucune marque distinctive de sangs étrangers. Ces deux conditions doivent être réunies.

Autre concours ouvert aux Vaches Jersey-Canadiennes.

CONCOURS D'UNE SEMAINE, (sept jours consécutifs): Seront accordés en prix:

1er PRIX.—Un veau Jersey-Canadien donné par M. E. A. Barnard, Vice-Président de la Société.

2e PRIX.—TRENTE-CINQ PIASTRES (\$35).

3e PRIX.—QUINZE PIASTRES (\$15).

Pour avoir droit aux prix dans ce concours, il faudra que le minimum de 12 livres de beurre par semaine soit atteint.

DÉFINITION:—Seront admises comme vaches Jersey-Canadiennes celles qui n'ont de marques distinctives que celles de la Canadienne et celles de la Jersey.

CONDITIONS DES CONCOURS.

1. Il faut être membre de la Société d'Industrie Laitière pour avoir droit d'entrer des vaches dans ces concours ; si l'on n'est pas déjà membre, on peut le devenir en payant la souscription annuelle (\$1.00) au secrétaire de la Société.

2. Les entrées seront reçues entre le 20 mai courant et le 15 octobre prochain.

3. L'entrée devra se faire par le propriétaire de l'animal concourant, au moins dix jours avant la date où sera commencée l'épreuve publique.

4. Cette entrée qui sera adressée au secrétaire de la Société d'Industrie Laitière, par lettre enregistrée, contiendra les détails qui suivent :

a Nom et adresse du propriétaire.

b Date où l'on commencera l'épreuve ; cette date peut être fixée à l'époque que choisira le concurrent, dans tout le temps compris entre le 1er juin et le 15 novembre 1885.

c Âge de la vache, — sa couleur, — son poids vivant approximatif.

d Lieu de naissance de la vache ; nom et adresse de celui qui l'a élevée.

e Preuve que la vache est "Canadienne pur-sang" ou "Jersey-Canadienne", suivant la définition donnée plus haut.

f Nom de deux témoins qui s'engagent à suivre l'épreuve entière dans tous ses détails, de manière à pouvoir attester légalement le rapport plus bas exigé.

Cette entrée sera faite, en duplicata, sur des formules qui seront obtenues du secrétaire de la Société, sur demande.

5. La première traite à compter dans l'épreuve devra être faite douze heures après la traite immédiatement précédente, si la vache doit être traitée deux fois par jour ; elle sera faite huit heures après cette traite précédente, si la vache doit être traitée trois fois par jour. Cette condition devra être bien observée et certifiée par les témoins.

6. Les concurrents seront tenus d'adresser au secrétaire de la Société, aussitôt l'épreuve terminée, un rapport en duplicata contenant les détails suivants :

a Poids du lait de chaque traite ;

b Quantité de crème à chaque battage ;

c Quantité de beurre obtenu à chaque battage, pesé quand il est parfaitement fini, la quantité de sel employé ne devant pas dépasser 1 once par livre de beurre ;

d Qualité, espèces et quantité de nourriture donnée chaque jour à l'animal, outre le pâturage ;

e Désignation de l'endroit où le lait a été mis à crémor et des vaisseaux employés ; cet endroit devra être fermé à clef ; si le lait est placé dans un puits, le vaisseau qui le contient devra être fermé à clef et, dans les deux cas, la clef sera remise aux témoins ;

f Attestation légale de tous ces faits par les témoins.

7. Les entrées de ce rapport seront faites jour par jour, régulièrement, en duplicata, et devront être ouvertes à l'inspection des représentants de la Société ; des formules spéciales seront fournies aux concurrents.

8 Le beurre fabriqué devra être de première qualité.

9 La Société pourra, à décréation, faire visiter l'animal concourant, et faire vérifier tous les autres détails de l'épreuve, par ses représentants.

Le résultat des concours sera donné publiquement à la prochaine réunion annuelle de la Société d'Industrie Laitière, le treize janvier 1886, à St-Hyacinthe.

Le propriétaire d'une vache Canadienne pur-sang ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans un LIVRE DE GENEALOGIE si la quantité de beurre donnée dépasse sept livres en sept jours ; et dans le LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE si cette quantité dépasse dix livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

Le propriétaire d'une vache Jersey-Canadienne ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans une division spéciale du LIVRE DE GENEALOGIE si la quantité de beurre donnée dépasse huit livres en sept jours ; et dans le LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE si cette quantité dépasse douze livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

J. DE L. TACHÉ

Secrétaire-trésorier de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

St-Hyacinthe, Mai 1885.

Le fromage Canadien contre le fromage Américain.

Nous lisons ce qui suit dans un journal publié à Londres, Angleterre, le *Grocers' Gazette*, en date du 23 mai 1885.

" Il n'y a aucun article de fabrication Américain qui ne subisse actuellement une plus grande compétition que celle qui lui est faite par le fromage Canadien, et la preuve en est clairement fournie par l'importation considérable qui se fait de ce dernier fromage sur nos marchés.

" L'année dernière les fabricants Américains ont été cruellement désappointés. Malgré que ces derniers aient fabriqué 168,000 boîtes de fromage en plus que l'année précédente, le prix de vente a subi une grande réduction : ce qui ne s'était pas vu depuis sept ans.

" Cet état de choses est uniquement dû à la grande production du fromage Canadien exporté sur les marchés de Liverpool. Depuis quelques années les producteurs de New York exerçaient le monopole du fromage sur ces marchés, et pour la prochaine saison (actuelle), ils auront à faire face à une plus grande compétition, puisque la fabrication du fromage Canadien se fera sur une plus grande échelle qu'auparavant. Comme le marché du fromage Canadien est fort restreint au lieu de sa fabrication (en Canada), l'exportation devra nécessairement se faire sur nos marchés, à Londres et à Liverpool. Actuellement, l'Angleterre achète les neuf dixièmes du fromage fabriqué aux Etats Unis, et le surplus qui proviendra cette année du Canada, aura pour effet de créer une grande compétition à l'égard du fromage fabriqué dans ces deux pays (le Canada et les Etats-Unis).

" La compétition entre ces deux pays, pour la vente de leur fromage, sera suivie avec le plus grand intérêt pendant la saison actuelle. Jusqu'à présent le fromage exporté du Canada a été, dans nombre de cas, supérieur à celui provenant des Etats-Unis et principalement de New York où la qualité laissait grandement à désirer. On comprend facilement, au Canada, que les marchés Anglais exigent un fromage de bonne qualité, et pour peu que les fabricants Canadiens s'attachent à atteindre ce but, ils en obtiendront une vente facile et à des prix rémunérateurs."

Ce n'est donc pas le marché qui devra manquer pour la vente du fromage de bonne qualité et surtout de bonne conservation pour son transport sur les marchés Anglais.

Ce qu'il faut, c'est de conserver à notre fromage la bonne réputation qui lui est acquise : pour cela il faut une entente parfaite entre le fromager et ceux qui fournissent le lait à la fromagerie, c'est-à-dire les patrons. Ce manque d'entente a été cause que dans plusieurs paroisses on a dû cesser la fabrication du fromage ; tandis que dans d'autres paroisses le nombre des patrons à une fromagerie s'est considérablement accru. A Ste Anne de la Pocatière, par exemple, dans certaines parties de cette paroisse où une seule voiture suffisait pour le charroyage du lait, il en faut aujourd'hui deux, comme nous le constatons avant-hier pour la première fois. Avec ces bonnes dispositions de la part des cultivateurs de Ste Anne, nous regrettons que l'on n'ait pu transporter notre fromagerie à la forme-modèle du Collège de Ste Anne, là

où l'on aurait pu fabriquer à la fois le beurre et le fromage et se livrer à diverses expériences se rapportant à l'industrie laitière.

Le Gouvernement de Québec, et nous l'en félicitons, a voté \$1,000, payables en trois installlements pour l'espace de trois ans dans ce but, c'est-à-dire \$333 par année; mais cet octroi a été sanctionné trop tard par l'Assemblée Législative de Québec, pour permettre, cette année, l'installation de la fromagerie-beurrerie à la ferme-modèle du Collège de Ste Anne. Ce sera pour l'année prochaine.

L'établissement d'une fromagerie peut bien n'avoir pas toujours sa raison d'être, notamment dans le voisinage des villes où l'on peut autrement tirer avantage du lait; mais nous avons vu des paroisses où cette exploitation pouvait être faite avec profit, n'encourager la fabrication du fromage que pour une année, pour différentes causes dont on n'a même pas essayé de se rendre compte: dans certaines paroisses par le défaut d'un homme entendu dans la fabrication du fromage; dans d'autres paroisses, par le défaut de calcul de la part des patrons ou par un égoïsme en voyant que le fromager ou les directeurs d'une fromagerie faisaient bien leur affaire, tout en donnant satisfaction aux patrons de la fromagerie.

Pour que l'industrie laitière soit profitable à tous, soit par la fabrication du beurre, ou les deux à la fois, il faut en premier lieu faire choix d'un ouvrier ou fabricant habile; et en deuxième lieu que les patrons s'appliquent à fournir du lait de bonne qualité; car, comme le disait M. D. M. MacPherson, à une réunion de la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec," "suivant que le cultivateur sera négligent ou soigneux, il pourra grandement influencer sur le sort de l'industrie laitière. Le patron ne saurait trop s'appliquer à fournir son lait dans les meilleures conditions possibles; le lait est la matière première, et de sa qualité dépend la qualité du fromage.

"Soyez convaincus, dit encore M. MacPherson, que le meilleur fabricant du monde ne peut faire de bon fromage avec de mauvais lait. Il faut donc, de la part des patrons, de la propreté et tous les soins possibles. Qu'ils aident leur fabricant dans la mesure de leurs forces; et celui-ci, aidé par les bons enseignements de sociétés comme la vôtre, travaillera avec intelligence, avec goût et avec profit pour tout le monde. Je sais des paroisses où l'entente parfaite entre patrons et fabricants a fait vendre le fromage de 1 centin à 1½ centin la livre de plus que dans leur voisinage immédiat. Si tout le monde suivait cet exemple, ce serait le pays entier qui profiterait de pareille augmentation de prix."

Avantages de la récolte des plante-racines.

Par la culture des plantes-racines le sol est exposé à l'influence régénératrice de l'air, les engrais sont incorporés d'une manière convenable dans le sol.

Par l'usage des plante-racines, le foin est économisé, les bêtes de traits sont plus facilement tonues en bonne condition; on peut engraisser les bêtes à cornes en hiver, et les vaches donnent du lait toute l'année, au moyen de cette nourriture.

À part ces avantages, il est certain que le fumier des bêtes à cornes qui reçoivent chaque jour une ra-

tion de plante-racines, telles que carottes, betteraves, navets, etc., est plus abondant et d'une plus grande valeur à l'engraisement des terres, que le fumier des bêtes à cornes qui ne reçoivent qu'une nourriture sèche tout le temps de leur stabulation.

On ne saurait contester que la culture des plante-racines demande du temps par un surplus de travail. Mais par l'usage d'instruments aratoires de toutes sortes, nous sommes, à l'heure qu'il est, en état d'économiser beaucoup de notre temps que nous pouvons employer aux différents travaux exigés pour la culture des plante-racines, tels que sarclages, binages, etc. Par l'établissement des fromageries et des beurreries, la main-d'œuvre des ménagères qui passent une partie de la journée à la laiterie peut être utilisée au travail exigé par le jardin potager qui devrait se trouver sur chaque ferme. À part cela, nous y gagnerions beaucoup à limiter l'étendue d'une ferme en culture, pour se livrer à la culture des plante-racines pour l'usage du bétail pendant toute la saison de l'hiver.

Dès le début, il serait prudent de n'opérer que sur une petite étendue de terre, et agrandir davantage cette culture chaque année, jusqu'à ce que l'expérience pratique nous ait prouvé quelles racines il convient de cultiver pour la nourriture du bétail. À l'égard d'une culture nouvelle, il est nécessaire de s'y livrer que par gradation, à mesure que l'on sait en apprécier les avantages et que l'on est devenu maître dans cette culture.

Apiculture.

Moyens d'accélérer la sortie des essaims.—On doit fermer bien exactement toutes les ouvertures de la ruche et on rétrécit la porte, au point de ne laisser que le passage de deux ou trois abeilles; par là, leur chaleur augmente et donne lieu à un malaise qui les force à sortir.

Si ce moyen ne réussit pas, vers midi, il faut passer sur le groupe, qui est à la porte de la ruche, une légère baguette qui oblige les abeilles à s'élever; on continue quelques minutes, et, si cette agitation est inutile, on recommence une demi-heure après, on la réitère ainsi toutes les deux ou trois heures pendant quelques jours, et, si c'est sans succès, on agrandit la capacité de la ruche, parce qu'il est alors évident que, quoiqu'il y ait augmentation de population, il n'y aura pas d'essaim.

Des essaims secondaires.—Il arrive souvent qu'une ruche qui a essaimé fournit un second essaim au bout de sept à douze jours, et un troisième après le même intervalle qu'il y a entre le premier et le second; il y a même des ruches qui en fournissent jusqu'à six, ce qui est un mal; car, alors, il est certain qu'elle périra, à moins que dès l'automne on ne lui donne de la nourriture.

On recueille les essaims secondaires comme les premiers: mais, comme ils sont moins forts, il est toujours avantageux d'en réunir deux ou trois ensemble, surtout si ce sont des troisièmes ou quatrièmes essaims. On peut encore s'en servir pour fortifier les ruches les moins peuplées. Dans tous les cas, il faudra suivre le procédé que nous avons indiqué plus haut.

Des essais sans reine.—Lorsqu'après avoir mis un essaim dans la ruche où il doit rester, on voit que les abeilles ne vont point butiner, on peut être sûr que cet essaim n'a point de reine, et qu'il périrait infailliblement si on ne se hâtaît de lui en donner une, ou, ce qui est beaucoup plus facile, si on ne le réunit à un autre essaim.

Choses et autres.

La fête des arbres à St Agapit de Beauvillage.—A propos de la fête des arbres du 19 mai dernier, le *Courrier du Canada* informe que la paroisse de St Agapit de Beauvillage a célébré cette fête avec autant d'empressement que les années précédentes. Presque tous les paroissiens ont planté des arbres dont le nombre s'accroît d'une manière prodigieuse chaque année. Depuis que cette fête est établie, un citoyen, seul, a planté deux cent cinquante arbres fruitiers sur sa ferme. Cette paroisse peut servir de modèle aux autres localités de la Province.

Plantation d'arbres fruitiers à l'Islet.—Le Révd M. Chs Bacon, curé de l'Islet, nous informe que madame Michel Anctil, de cette paroisse, a fait planter sur sa propriété à l'Islet, cinq cent cinquante arbres fruitiers le 19 mai dernier, jour de la "fête des arbres."

L'état du cultivateur.—Le cultivateur doit être fier du métier qu'il exerce, au lieu de chercher ailleurs les moyens de vivre, car il est réellement l'instrument de Dieu qui surveille lui-même les cultures, les semailles et les récoltes.

Le cultivateur est donc l'instrument du Dieu créateur; aussi rien n'est si noble que l'habit d'étoffe du laboureur, car ce dernier ne relève que de Dieu et de sa charrue. Son métier est de nourrir tout un peuple, toute une nation. Il faut donc respecter, honorer et protéger le premier des arts, qui est à la vérité le plus pénible, celui qui demande le plus de travail et de sueurs, mais dont l'exercice comporte le plus souvent de larges compensations, surtout au point de vue de l'indépendance la plus large.

Si les cultivateurs comprenaient mieux la noblesse du métier qu'ils exercent, ils seraient loin de préférer le travail des usines au travail si noble de la culture des champs.

La santé des animaux.—Rien ne peut indiquer mieux l'état de santé dans lequel se trouvent les chevaux et les bêtes à cornes, que la condition de leur poil. Les animaux dont le poil est long et hérissé, sont nécessairement atteints de maladies dont on doit s'attacher à reconnaître les symptômes afin de les en guérir. Assez souvent c'est la maladie de la crèche, toujours facile à guérir en leur donnant suffisamment à manger!

Utilité du hersage.—Un cultivateur voulant se rendre compte de l'efficacité du hersage pour les récoltes, avait semé en avoine deux champs de même grandeur, ayant subi tous les deux les mêmes opérations. Seulement l'un avait été labouré et hersé de la manière ordinaire; l'autre, outre le labour et un seul hersage, avait été hersé cinq fois. Comme résultat, ce dernier champ donna un rendement de cinq minots d'avoine en plus que le premier champ.

RECETTES

Moyen de guérir les poulains et les veaux de la diarrhée.

Donnez-leur deux à trois œufs non cuits, un à la fois.

Moyen d'empêcher les instruments aratoires d'être atteints par la rouille.

Voici une excellente composition qui peut être avantageusement employée pour préserver les instruments aratoires contre la rouille, et que l'on devrait tenir en réserve afin de s'en servir au besoin: Mélangez ensemble deux pintes d'huile de charbon, une roquille d'huile de lin et une once de résine. On peut étendre facilement cette composition sur le fer et l'acier. Dès qu'on a cessé de se servir d'un instrument aratoire en fer ou en acier, quelque soit cet instrument on devrait le frotter entièrement, avant que de le mettre au hangar. Les instruments

ainsi traités pourraient se conserver de longues années en bonne condition. Sous prétexte que le temps manque, on laisse ces instruments exposés au soleil et à la pluie, des semaines entières, et quand on songe à les mettre à l'abri, le bois est déjà fendillé et les parties en fer ou en acier sont entièrement rouillées.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

A VENDRE

Des terres situées au Lac Témiscouata et à St Honoré, devant être traversées par le chemin de fer de Woodstock, maintenant en voie de construction.

A vendre ou à louer: un bel emplacement avec maison, étables et une boulangerie. Le tout dans des places centrales de Fraserville.

S'adresser à

L. A. LANGLAIS, Avocat.

DISTRIBUTIONS DE PRIX

1885

LIBRAIRIE DE J. B. ROLLAND & FILS

Nous venons de recevoir notre importation de LIVRES DE RECOMPENSE POUR LES DISTRIBUTIONS DE PRIX ET EXAMENS.

Les maisons d'éducation et Messieurs les Commissaires d'école trouveront à notre librairie une collection très complète d'OUVRAGES EN TOUS GENRES comprenant plus de soixante-quinze séries différentes, parmi lesquelles se trouvent PLUSIEURS COLLECTIONS NOUVELLES DES PLUS ATTRAYANTES. Reliures et cartonnages à dessins nouveaux et élégants.

Notre assortiment comprend aussi une grande variété de LIVRES DE PRIERES, d'OUVRAGES CANADIENS en riche cartonnage, ainsi qu'un beau choix d'ouvrages et autres articles convenables pour récompenses.

Un catalogue spécial de nos collections de livres et autres articles sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

11 juin 1885.

A VENDRE

Bétail Ayrshire: veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree; un jeune taureau Ayrshire de deux ans, pure race, avec pedigree.

Aussi: Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,

St MARC, Comté Yorcshires, P. Q.

VEAUX CANADIENS-JERSEYS, A VENDRE.

Les mères de ces veaux proviennent d'un superbe taureau Jersey pur sang, frère de MARY ANN OF ST LAMBERTS, laquelle a produit 867 LIVRES DE BEURRE DANS ONZE MOIS. Le père de ces veaux est également un Jersey pur de grand prix.—Il a coûté \$500 A TROIS MOIS et il a été importé par

M. ROMES STEPHENS, DE ST LAMBERT,

l'éleveur de MARY ANN. Ce taureau est également magnifique.

On peut voir ces veaux, ainsi que leur père et mères, sur la ferme du soussigné à Trois-Rivières, on s'adressant à M. Thomas Fortin, Chomin des Forges.

Pour tous autres détails, s'adresser à

ED. A. BARNARD,
Directeur de l'agriculture, Québec.

A VENDRE

À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE :

2 taureaux Ayrshire, avec pedigree, de 5 ans.
1 taureau Ayrshire, avec pedigree, de 1 an.
2 taureaux Ayrshire, avec pedigree, de 1 mois.
1 taureau Durham, sans pedigree, de 3 ans.

Aussi : plusieurs taureaux et génisses Ayrshire de 1 mois, sans pedigree.

S'adresser à JOSEPH ROY,
Directeur de la ferme-modèle,
Ste Anne de la Pocatière.

ECREMEUSE DE LAVAL!

INSTRUMENTS de Paterson & Frère : Charrues d'acier, Charrues à siège, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et à 3 orilles, Herces et Cultivateurs à dents à ressort, Faucheuses à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Liorces, Râteaux, Hache-paille, Moulins à mouture Raymond, etc.

INSTRUMENTS de la Compagnie Manufacturière Massey : Faucheuses Toronto, Râteaux, etc.

INSTRUMENTS PLANET, Jr.

Semoirs à graines de jardin, petits Cultivateurs à bras, Cultivateurs, Houes à cheval, etc. Les meilleurs instruments de ce genre.

PETITS SEMOIRS A GRAINES DE RANDOLPH,
Fonctionnant à l'aide de la main, expédiés par la Poste pour \$1.75.

Charrues à double versoir avec arrache-patates.
Charrues écossaises toute de fer, Charrues de Lamoureux, Charrues tourne-orille pour côtes, Herces carrées montant en bois, Herces toutes de fer, Herces-grubblers de fer, Brouettes à roues pour 2 chevaux, Cultivateurs, Sarclours et Renchaussours, Arrache-sonches et pierres, Baratto & Malaxeur de Lischi. Saux à traire les vaches. Chargeurs de foin, Tombereaux à étendre le fumier, Machines à battre, Cribles vannours et séparateurs.

Machines à moudre de Vessot.

Ustensiles de buurrerie et engins à vapeur, sur commande, etc. Assortiment de pièces de réparations pour instruments ci-dessus nommés, pour ceux de la maison Beauchemin & Fils pour faucheuses, Buckey, etc. Dents de Faucheuses. Tordeuses.

Moulins à scie portatifs, Machine à battre à la vapeur, Matériel de fromagerie.

A vendre chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT,
110, rue St Paul, Québec.

28 mai 1885.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1885---Arrangement pour la saison d'été---1885

Le et après lundi, 1er juin, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.18 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.35 A. M.
Pour Lévis.....	10.58 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	4.27 P. M.
Pour Lévis.....	5.08 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	9.40 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 28 mai 1885

AUX CULTIVATEURS !

Qui désirent se procurer les instruments les mieux adaptés pour la culture de ce district, ils trouveront les articles suivants :

Arrache pierres et Souches, Aiguiseur de Faulx, Arrache patates les plus modernes, Arrosoirs ou distributeurs d'engrais liquide.

Boulverseurs à deux chevaux, Brouettes, Barattes de toutes grandeurs.

Charrues de fonte durcie et trempée, Charrues d'acier meilleurs modèles, Charrue sous-sol, Charrues tournantes en versoir mobile pour côtes, Charrues à double versoir pour binage, Charrues Sully.

Cremoirs, Cribles ordinaires et Cribles séparateurs, Coupe légumes, Cultivateurs assortis avec sarclours et rancheaus seurs.

Faucheuses pour un et deux chevaux améliorées, Faucheuses pour étendre le foin.

Fourneaux agricoles de 30 à 75 gollons.

Gödendard et Machine à scier les bûches.

Herces rotatoires, Herces carrées pour un et deux chevaux, Herces améliorées à charnière, Hono et Cultivateur à roues; Houe à la main, Hache-paille (assortis) s'aiguissant lui-même, Leviers pour graisser les roues de voitures, Lavouses mécaniques (assorties).

Moissonneuses les plus améliorées, Machines à battre, système Gray, pour un et deux chevaux, Scies rondes s'adaptant à un pouvoir quelconque, Manipulateurs mécaniques pour le beurre, Presse à foin, Râteaux à cheval améliorés.

Semoirs à graines de jardin, Semoirs à la volée, Semoirs combinés pour grain et graine de mil, Teneur de sac pour empocher, Tombereaux écossais, Tombereaux pour étendre le fumier, etc, etc.

AUSSI : pièces pour réparations de toutes espèces d'instruments agricoles.

CHEZ

CHARLES T. COTÉ,

Gérant de la Cie Manufacturière de Québec.

MAGASIN --- 191, RUE ST PAUL. } QUÉBEC.
FABRIQUE : 4 et 6, RUE DES BAINS.